

REHAUSSEUR DE pH POUDRE

Version précédente : 02/09/2016

Date de révision : 09/08/2017

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : REHAUSSEUR DE pH POUDRE
Autres noms : REHAUSSEUR DE pH EN POUDRE / AUGMENTE LE pH / pH PLUS
Numéro Enregistrement REACH : 01-2119485498-19-XXXX
Numéro CAS : 497-19-8
Numéro CE : 207-838-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit solide pour augmenter la valeur du pH des eaux de piscines.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE :	+33 (0)1.45.42.59.59	ORFILA (INRS)
	+33 (0)4.91.75.25.25	Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
ALLEMAGNE :	030.19240	Giftnotruf BERLIN
SUISSE :	145 (STIZ Zürich)	

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Lésions oculaires Catégorie 2 H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) R36

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



REHAUSSEUR DE pH POWDRE

Version précédente : 02/09/2016

Date de révision : 09/08/2017

Mention d'avertissement :

Attention

Mention de danger :

H319 **Provoque une sévère irritation des yeux**

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 [Se laver les mains soigneusement après manipulation.](#)

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB : Substance inorganique. Critères d'identification des substances PBT et vPvB non applicables.

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom chimique	N° CAS	N°CE	N° enregistrement REACH	Concentration
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19-XXXX	> 99 %

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Si possible avec de l'eau tiède.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche (si la victime est consciente). Ne pas faire vomir.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La substance est irritante pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Un contact répété avec la peau peut causer une dermatite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Bien que la toxicité interne soit faible, les effets irritants de concentrations élevées peuvent provoquer des opacités de la cornée et des réactions cutanées vésiculaires chez l'être humain, en particulier sur une peau scarifiée.

Traitement symptomatique et de soutien.

REHAUSSEUR DE pH POUDRE

Version précédente : 02/09/2016

Date de révision : 09/08/2017

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun à notre connaissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable, ni combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Eviter la formation de poussières.

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Ramasser le produit déversé et le déposer dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Si nécessaire, humidifier le produit afin d'éviter la formation de poussières.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle

Voir section 13 pour l'élimination du produit

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.
- Prévoir une ventilation appropriée au niveau des équipements.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais et ventilé, dans l'emballage d'origine.
Tenir le récipient bien fermé, à l'abri de humidité (produit hygrosopique).
Tenir éloigné des acides.

REHAUSSEUR DE pH POUDRE

Version précédente : 02/09/2016

Date de révision : 09/08/2017

Emballage : Matière appropriée : plastique (PE, PP, PVC).
Matière non-appropriée : matériaux métalliques non ferreux (aluminium, cuivre, zinc) et leurs alliages.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Pas de valeur limite spécifique pour le carbonate de sodium.

	Poussières respirables	Poussières inhalables
France :	VLE = 5 mg/m ³	VLE = 10 mg/m ³
Autriche :	5 mg/m ³	10 mg/m ³
Allemagne (AGS) :	3 mg/m ³	10 mg/m ³
Allemagne (DFG) :	1, 5 mg/m ³	4 mg/m ³

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Utilisateurs	Inhalation	Orale
Travailleurs	10 mg/m ³ (LE, LT)	Non requis
Consommateurs	10 mg/m ³ (LE, ST)	-

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques,

LT : Long terme, ST : Court terme

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- Éviter les projections.
 - Présence nécessaire de flacon pour nettoyage oculaire ou fontaine oculaire sur le lieu de travail.
- Voir mesures de protection Section 7

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque avec filtre à poussière.

Protection des mains : Porter des gants résistants aux substances chimiques, conformes à EN 374 : en PVC ou néoprène.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale.

Protection du corps : Porter un vêtement de protection si nécessaire.

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Ne pas manger, fumer ou boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains après manipulations.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

REHAUSSEUR DE pH POUDRE

Version précédente : 02/09/2016

Date de révision : 09/08/2017

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

<i>Aspect :</i>	Poudre	<i>Propriétés comburantes :</i>	Non comburant
<i>Couleur :</i>	Blanc	<i>Pression de vapeur :</i>	Pas de données
<i>Odeur :</i>	Inodore	<i>Densité apparente :</i>	1,02 à 20°C
<i>pH à 25°C :</i>	11,4 (solution à 1%)	<i>Masse volumique :</i>	2,53 g/cm ³ à 20 °c
<i>Point de fusion :</i>	851 °c	<i>Solubilité(s) :</i>	soluble dans l'eau (217g/l à 20 °c)
<i>Point d'ébullition :</i>	1600 °c	<i>Coeff partage</i>	Non applicable :
<i>Point d'éclair :</i>	non applicable, composé	<i>n-octanol/eau :</i>	Substance inorganique
<i>Taux d'évaporation :</i>	inorganique	<i>T°auto-inflammation :</i>	Pas de données
<i>Inflammabilité :</i>	Non inflammable	<i>T° de décomposition :</i>	Pas de données
<i>Propriétés explosives :</i>	Non explosif	<i>Viscosité :</i>	Pas de données

9.2. Autres informations

Pas de données

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Réagit violemment avec les acides (émission de chaleur et dégagement de dioxyde de carbone).
- Réagit avec le magnésium et le pentoxyde de phosphore (risque d'explosion).
- Réagit avec le fluor (risque d'incendie).

10.2. Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (section 7).

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses avec les acides, le magnésium, le pentoxyde de phosphore et le fluor.

10.4. Conditions à éviter

- Eviter le contact avec les acides.
- Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

- Acides (réaction violente avec dégagement de chaleur et de CO₂).
- Fluor, magnésium et phosphore (risque d'explosion/incendie).

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone, oxyde de sodium pouvant réagir avec l'eau pour former de la soude caustique (hydroxyde de sodium).

REHAUSSEUR DE pH POUDRE

Version précédente : 02/09/2016

Date de révision : 09/08/2017

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë

Inhalation	CL50 = 2 300 mg/m ³	Rat
Orale	DL50 = 2 800 mg/kg	Rat
Dermale	DL50 > 2 000 mg/kg	Lapin

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Substance non classée comme irritant cutané, mais irritation possible en particulier sur une peau abîmée.

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Irritant pour les yeux.

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données.

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Non mutagène.

11.6. Cancérogénicité

Non considéré comme cancérogène.

11.7. Toxicité pour la reproduction

Non classé.

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Pas de données.

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Pas de données.

11.10. Autres informations

Peut avoir des effets sur les voies respiratoires résultant en la perforation du septum nasal.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom du produit/mélange	Durée	Valeurs	Espèce
Carbonate de sodium	Poisson	CL50 = 300 mg/l	Lepomis macrochirus
	Invertébrés aquatiques	CE50 = 200 – 227 mg/l	Ceriodaphnia
	Algues	72 h	Pas de données

==> le produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données

REHAUSSEUR DE pH POWDRE

Version précédente : 02/09/2016

Date de révision : 09/08/2017

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substance inorganique. Les critères d'identification des substances PBT et vPvB ne sont pas applicables.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Diluer avec beaucoup d'eau et neutraliser avec un acide.
- Éliminer conformément aux législations en vigueur.
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : Substance non soumise à la réglementation sur les transports

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : /

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC : /

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :
Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :
Non concerné

Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :
Non Applicable

Allemagne : Registriernummer : Non concerné
 WGK : Classe 1 (légèrement dangereux pour l'eau)

Suisse : CPID : 138149

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation a été réalisée.

REHAUSSEUR DE pH POUDRE

Version précédente : 02/09/2016

Date de révision : 09/08/2017

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux
R36 Irritant pour les yeux

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : **MAREVA AG**
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF253
CH-4009 BASEL
Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version : 2.1

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.